Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212901631-20260702-DELIB_2026_52-DE

COMMUNE DE
PLEYBER
CHRIST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° d'ordre de la délibération :
N°2026-52

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 22

Objet :
Cession d'un délaissé communal - rue de Kerguelen

Date de convocation :
26/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 juillet à 18h30, le conseil municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC.

Étaient présents : Sabine REBEYROTTE, Alexandre BOUGET, Stéphane NEAR, Claire LAFOSSE, Patrice QUEMENER, Marie Claire PARCHEMINAL, Aurélie BONTHONNEAU, Guy KERGOAT, Thierry GUILLOU, David PILLOT, Marina LOZACH, Souhila SANCHEZ, Annick LARGANT, Mélanie LHUILLERY, Tangi BRETON, Catherine LAURENT.

Absents : Erwan NORMAND, Céline PERON (procuration à Mélanie LHUILLERY), Christine SOVRANO (procuration à Annick LARGANT), Simon BUISSON (procuration à Alexandre BOUGET), Matthieu SIFFIER (procuration à Tangi BRETON), Emmanuel BECQUET (procuration à Guy KERGOAT).

Secrétaire de séance : Alexandre BOUGET.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que Mme Christie GALLET sollicite l'acquisition d'une emprise d'environ 70 m² correspondant à une ancienne voie piétonne, depuis longtemps non utilisée, jouxtant sa propriété.

Il expose également que M. Christian MARTIN sollicite l'acquisition d'une emprise d'environ 270 m² de cette même ancienne voie piétonne, qu'il cultive actuellement. Il précise que cette emprise ne présente plus d'utilité pour la circulation publique et constitue un délaissé communal de voirie.

Il indique en outre que des canalisations publiques d'eaux usées sont présentes sur la parcelle et qu'il convient de prévoir, au profit de la commune et des gestionnaires concernés, les servitudes nécessaires à l'entretien, à la réparation et à l'accès aux ouvrages.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (Souhila SANCHEZ) :

- APPROUVE la cession à Mme Christie GALLET d'une emprise d'environ 70 m² issue du délaissé communal de voirie.
- APPROUVE la cession à M. Christian MARTIN d'une emprise d'environ 270 m² issue du même délaissé communal de voirie.
- PRECISE que ces cessions interviendront après bornage et, le cas échéant, après constatation de la désaffectation et du déclassement du domaine public communal.
- PRECISE que les canalisations publiques d'eaux usées existantes devront donner lieu à la constitution de servitudes d'entretien, de passage et d'accès nécessaires à leur exploitation et à leur maintenance.
- PRECISE que les frais de bornage, les frais notariés et tous frais accessoires seront intégralement à la charge des acquéreurs.
- PRECISE que les parcelles seront cédées en l'état.
- FIXE le prix de vente à 1 € par m².
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes, pièces et documents nécessaires à la réalisation de ces cessions, ainsi que les actes constitutifs des servitudes utiles.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Julien KERGUILLEC

Le secrétaire
Alexandre BOUGET